

Les Garanties CF Profina

GARANTIE 360°

1 AGRÉMENT ADMINISTRATIF

Tous les investissements réalisés par les sociétés qui composent l'opération bénéficient de l'agrément de plein droit, conformément aux dispositions définies au 3 de l'article 217 undecies III du CGI. CF Profina est agréée par les autorités depuis le 04/03/2016 sous le numéro MDOM2016-75-008.

2 ASSURANCE RC PRO

Nous sommes assurés (RC PRO) auprès de la Compagnie MMA ENTREPRISES depuis 2005 pour tous les risques liés aux erreurs de montage.

3 COMITÉ DE VALIDATION

Avant tout financement, une sélection très stricte des locataires est effectuée (recherche historique zéro contentieux) qui garantit que les locataires sont bien disposés à respecter leur engagement. Seuls les dossiers répondant à nos critères et présentant toutes les garanties requises sont financés.

4 MUTUALISATION DU RISQUE

Le risque fiscal porté par chaque investisseur est mutualisé :

- Par la répartition des souscriptions des investisseurs dans 6 sociétés composant l'opération.
- Par la pluralité et la diversité géographique des locataires composant chaque sociétés.

5 NON RESPONSABILITÉ DES ASSOCIÉS-INVESTISSEURS

Afin de limiter la responsabilité financière des associés des sociétés, les organismes financiers acceptent de limiter leur recours à la mise en jeu exclusive des garanties fournies par le locataire. La renonciation à recours vis-à-vis des associés de la sociétés permet de dégager ceux-ci de toute responsabilité en cas de défaillance du locataire de la sociétés.

6 ASSURANCE LOCATAIRE

Obligation pour le locataire de souscrire une assurance tous risques sur tous les matériels ; son non-respect entraîne la résiliation anticipée du contrat et d'une relocation du matériel. La société CF Gestion assure le suivi de ces obligations annuellement.

7 ENGAGEMENT DE SORTIE

Au terme de la location des investissements, les sociétés sont dissoutes par la société CF Gestion.

8 GESTION LOCATIVE

Pour éviter le risque de requalification, CF Gestion s'engage pendant toute la durée de l'investissement à ce que le locataire respecte ses obligations. CF Gestion est une société présente dans tous les départements et territoires d'outre-mer. Composée de plus de 20 salariés, CF Gestion a géré depuis sa création plus de 2 milliards d'euros d'actifs.

9 AUTONOMIE FINANCIÈRE DES SOCIÉTÉS DE PORTAGE

Les besoins de trésorerie nécessaires à la gestion administrative, juridique, comptable et financière des sociétés sont provisionnés en année 1 sur le compte bancaire de chacune des sociétés. Cette provision versée par cinquième chaque année à la société CF Gestion, gérante des sociétés, permet de garantir la pérennité de la gestion de la société jusqu'à son terme.

10 EXPLOITATION 2024

Nous garantissons la réalisation du programme d'investissement au 31 décembre de l'année en cours. Dans le cas exceptionnel où le programme n'aurait pu être réalisé, nous nous engageons à rembourser les investisseurs du montant de l'apport correspondant à l'opération non réalisée.

11 ASSISTANCE JURIDIQUE

Dans tous les cas de demande d'information ou de procédure contentieuse avec l'administration fiscale, nous vous assistons, à nos frais, en préparant vos réponses avec le concours des meilleurs spécialistes de la fiscalité en loi Girardin / LODEOM.

LA GARANTIE PREMIUM

Garantie 360°



12 RENDEMENT ET BONNE FIN FISCALE GARANTIS

CF Profina a souscrit à une assurance externe qui offre une garantie de bonne fin fiscale couvrant entièrement l'investissement ainsi que le rendement.